

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 15 septembre 2023

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO – M. BARNAKIAN - Mme GUIONNET – Mme JULIEN – M. LIVON – M. MARZA Mme BELGACEM– Mme BISSON GUENOUN – Mme DAUBOL - M. POTAUX - M. SEGUIN
Présent(s) : 12	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Pouvoir(s) : 01	Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET
Absent(s) : 00	Le(s) membre(s) excusé(s) sans pouvoir : /
Délibération comportant 3 pages	Le(s) membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET ET LE CIRFA Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Marseille
Document annexé : Convention

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet aux administrateurs du CCAS la convention d'occupation de locaux entre le CCAS de Carry-le-Rouet et le CIRFA Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Marseille.

Le Centre d'Information et de Recrutement des forces Armées ou CIRFA est une structure chargée d'informer sur les métiers de l'armée et de recruter en fonction des besoins selon l'âge et le niveau d'études.

Le Centre d'Information et de Recrutement des forces Armées ou CIRFA est un service déconcentré de l'Administration centrale des armées de terre, de mer ou de l'air, sous la tutelle du Ministère de la Défense.

On compte 104 centres d'information et de recrutement des forces armées dans toute la France métropolitaine et outre-mer ainsi que des bureaux de permanences dans certaines communes.

Chaque CIRFA peut regrouper des conseillers en recrutement qui sont des soldats professionnels issus des 3 armées (Terre, Marine, Air) et qui sont experts dans l'art du recrutement.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation des locaux du CCAS de Carry-le-Rouet et les engagements CIRFA en vue d'assurer ses missions.

Afin de permettre au CIRFA d'assurer des permanences d'accueil et d'information sur les métiers de l'armée aux personnes âgées de 16 à 32 ans dans les meilleures conditions possibles ainsi que de garantir un travail partenarial avec le CCAS de la ville de Carry-le-Rouet, il est souhaitable que le CIRFA puisse disposer, à cet effet, d'un bureau au CCAS.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation des locaux du CCAS de Carry-le-Rouet et les engagements du CIRFA en vue d'assurer ses missions.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de sa signature.

Annuellement, chacune des parties pourra décider d'y mettre fin, en cas de non-respect des règlements ou d'une ou plusieurs clauses de ladite convention ; elle devra respecter un délai d'un mois qui précède la date anniversaire et le signifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

.../...

Cependant les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Où l'exposé de M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS de Carry-le- Rouet et le CIRFA Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Marseille dans le cadre des permanences d'accueil et d'information sur les métiers de l'armée

13 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
0 « ABSTENTION »

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention ci-annexée.

13 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
0 « ABSTENTION »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 06 OCT. 2023
Et publication ou notification
Du..... 09 OCT. 2023



Fait et délibéré le 27 septembre 2023

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet